



MAIRIE
DE

SAINT-PAUL-ET-VALMALLE

34570

Affiché le 20 | 1 | 2020

CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 15 JANVIER 2020

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt, le mercredi 15 janvier, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/01/2020

Présents : Mme ALBAS Christelle, M. ALEMANY Fabien, Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, M. GARCIA François, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, Mme LANDES Caroline, M. MAVIGNER Jean-François, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. CONSTANS Frédéric ;

Mme SAUTEREAU Chantal a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

1/ Autorisation au Maire de signer une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault.

M. BERTOLINI, informe les conseillers que le Centre de Gestion de l'Hérault propose une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive prenant effet au 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de 3 ans reconductible. Il donne lecture de celle-ci en précisant les objectifs, le fonctionnement, et le mode de financement du service de prévention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE : la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion prenant effet au 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de 3 ans reconductible.

DIT : que le montant de la participation communale sera inscrit au budget sur le compte 6475.

2/ Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal :

- Suppression de deux postes dans le grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2^{ème} CLASSE à temps complet ;
- Suppression d'un poste dans le grade d'ADJOINT TECHNIQUE à temps non complet 30/35^{ème} ;

M. BERTOLINI, propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal suite aux nominations intervenues sur les grades proposés par délibération du 11 décembre 2019.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- La suppression de deux postes dans le grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2^{ème} CLASSE à temps complet ;
- La suppression d'un poste dans le grade d'ADJOINT TECHNIQUE à temps non complet 30/35^{ème} ;

ADOPTE : le nouveau tableau des effectifs suivants :

Filière Administrative :

- 1 Attaché Territorial	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint Admin Principal 2 ^{ème} classe	28 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint Admin Principal 2 ^{ème} classe	20 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint Administratif territorial	19 h 00	Titulaire	(pourvu)

Filière Technique :

- 1 Adj. technique principal 1 ^{ère} classe	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adj. technique principal 1 ^{ère} classe	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adj. technique principal 2 ^{ème} classe	15 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adj. technique principal 2 ^{ème} classe	30 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adj. technique principal 2 ^{ème} classe	30 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint technique territorial	29 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 C.A.E.	20 h 00		(vacant)

Filière Médico-sociale :

- 1 A.T.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe	30 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	26 h 00	Titulaire	(pourvu)

DIT : que les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au Budget 2020 sur le compte 012 « rémunération du personnel ».

3/ Acquisition des parcelles cadastrées A 476 et A 528 dans le cadre de la succession de Madame Marie-Paule COSTE veuve PUJOL / Autorisation au Maire de signer l'acte notarié.

M. BERTOLINI, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'acquisition des parcelles cadastrées A n°476 et A n°528 dans le cadre de la succession de Madame Marie-Paule COSTE veuve PUJOL. Il explique que ces parcelles sont situées à proximité de la salle polyvalente et du groupe scolaire, et offrent ainsi à la Commune une réelle opportunité pour la réalisation d'aménagements futurs. Il ajoute en indiquant qu'après plusieurs mois de négociation le prix de vente a été proposé et accepté pour un montant de 30.000,00 € (TRENTE MILLE EUROS).

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : d'acquérir les parcelles cadastrées A n°476, d'une surface de 200 m², et A n°528, d'une surface de 133 m² pour le prix de 30.000,00 € (TRENTE MILLE EUROS).

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer, avec faculté de substitution, le compromis, l'acte notarié et tous les documents relatifs à cette vente.

PRECISE : que tous les frais relatifs à cette vente seront à la charge de la commune.

DIT : que l'opération sera inscrite au budget primitif 2020 sur le compte 2128.



4/ Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait à St Paul et Valmalle, le 16 janvier 2020

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI





MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

Affiché le 09/01/2020

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans la salle de la Mairie, pour la réunion qui aura lieu le **MERCREDI 15 JANVIER 2020, à 19h00.**

ORDRE DU JOUR :

1/ Autorisation au Maire de signer une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault.

2/ Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal :

- Suppression de deux postes dans le grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2^{ème} CLASSE à temps complet ;
- Suppression d'un poste dans le grade d'ADJOINT TECHNIQUE à temps non complet 30/35^{ème} ;

3/ Acquisition des parcelles cadastrées A 476 et A 528 dans le cadre de la succession de Madame Marie-Paule COSTE veuve PUJOL / Autorisation au Maire de signer l'acte notarié.

4/ Questions diverses.

St Paul et Valmalle, le 09/01/2020

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI

